

Paris, le 23 mars 2021

Don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse **Signature d'une convention entre le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et la Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains**

Madame Pascale Mathieu, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et Mme Marie-Claire Paulet, présidente de la Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains France Adot ont signé mardi 23 mars une convention visant à favoriser la promotion du don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse auprès des kinésithérapeutes.

A travers cette convention, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes mobilisera les moyens dont il dispose (site internet, réseaux sociaux...) et les autres structures ordinaires (conseils départementaux, régionaux et interrégionaux) pour participer à l'information relative au don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse en :

- Diffusant les messages de l'association France ADOT en faveur de la promotion du don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse ;
- Organisant, avec les relais départementaux et régionaux de France ADOT des soirées d'informations sur le don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse ;
- Diffusant des kits de formation aux kinésithérapeutes sur le don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse afin d'entretenir leurs connaissances.

Comme l'a rappelé la présidente Pascale Mathieu, « l'Ordre des kinésithérapeutes va s'appuyer sur les 100 000 praticiens présents sur le territoire national, métropolitain et ultramarin, pour promouvoir auprès de des 2 millions de patients de tous âges et de toutes conditions qu'ils voient chaque jour le don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse. Nous sommes tout à fait dans notre rôle qui est de diffuser les bonnes pratiques auprès des praticiens ainsi que les messages de santé publique. »

La présidente du Conseil national a indiqué que les kinésithérapeutes, dont la place est essentielle dans la rééducation des patients greffés, sont particulièrement sensibles à cette problématique. Elle a d'ailleurs indiqué que les praticiens salariés étaient présents dans les services hospitaliers prenant en charge ces patients.

Pour sa part, Marie-Claire Paulet a rappelé chaque année, plus de 21 000 patients espèrent recevoir un organe, mais moins d'un tiers d'entre eux est greffé et plus de 500 décèdent avant d'être appelés. Elle a notamment insisté sur la nécessité de promouvoir le don d'organes, notamment auprès des plus jeunes puisqu'en effet « le prélèvement est possible à tous les âges, ce qui surprend très souvent : un enfant, comme un grand-père, peut sauver plusieurs personnes le jour de son décès. »

Cette convention verra la mise en place sur le terrain d'actions ordonnées entre les conseils départementaux et régionaux de l'Ordre et les associations fédérées par France Adot pour promouvoir don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse

Contact presse : communication@ordremk.fr – Laure Ehret au 06 20 18 85 31